

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 15 octobre 2018
à Saussines

Séance du 15 octobre 2018

Date de convocation : 5 octobre 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 30 titulaires et/ou suppléants + 3 avec voix consultative

Membres votants présents : 28

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 9 M. CRAUSTE pour Mme DUGARET, M. BERNARD à M. PENIN, M. MAUMEJEAN à Mme NEPOTY, M. TRAUJLET à M. CAMPOS, M. TICHET à Mme CHRISTOL, Mme CHOPARD à M. DENAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. CERDA à M. JULIEN, M. SAUZEDE à Mme MARTIN.

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : Mme CLAUDEL à M. MEGIAS (Communauté de communes différentes)

Nombre total de voix : 37

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Saussines.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, , Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Jean Claude CAMPOS, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Gérard DUPLAN, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Véronique MARTIN, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Françoise DUGARET, Marielle NEPOTY, Daniel JULIEN,

Suppléants sans voix délibérative : Marie José DOUTRES, Michel FEBRER

Présence de (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL, Jacques GRAVEGEAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Claudette BRUNEL, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Annick CHOPARD, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Jean François LAURENT, Freddy CERDA, Philippe GRAS, Agnès NECTOUX, Isabelle DEBRIE, André SAUZEDE, Jean Pierre BONDOR, Jean Michel ANDRIUZZI, Caroline BRESCHIT

Administration :

Maxime CHARLIER Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE Assistante de direction du PETR Vidourle Camargue.

M. le Président Pierre Martinez accueille et remercie les délégués présents pour ce 1^{er} Comité syndical de la rentrée.

Il passe la parole à M. Sarrazin, Maire de Saussines qui reçoit le comité sur sa commune. M. Sarrazin accueille avec plaisir le comité syndical et propose aux élus qui ne connaissent pas la commune de la visiter si la réunion ne finit pas trop tard, et plus particulièrement de découvrir la nouvelle place de l'Eglise récemment rénovée en partie grâce aux fonds européens LEADER. Un verre de l'amitié sera servi en fin de réunion.

Quorum : Le quorum étant vérifié (28/44), la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Daniel JULIEN accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est fait rappel de l'ordre du jour.

I - Délibérations du Comité Syndical :

1. Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires
2. Signature du contrat de territoire avec la Région Occitanie
3. Signature du contrat Grand Site d'Occitanie Aigues-Mortes - Camargue Gardoise - Saint-Gilles
4. Signature de la convention de médiation préalable obligatoire avec le CDG30
5. Signature d'un contrat de réciprocité
6. Conseil de développement modification de la délibération n°2018-06-315

II - Questions diverses, points d'information

- Elaboration d'un cahier des charges en vue de recruter un cabinet d'étude dans le cadre de la mise en place du projet de territoire
- Point d'information Ressources humaines et sur les recrutements en cours
- Point d'information animation GALPA
- Point d'information contrat de ruralité 2018/2019

La séance peut donc débiter.

Validation du compte rendu du 25/06/2018

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

I- DELIBERATIONS :

1. Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires :

Rapporteur : Pierre Martinez

Conformément à ses engagements, la Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, a mis en place l'Assemblée des Territoires.

Pour être présent et porter la voix du territoire du GAL Vidourle Camargue, il a été désigné le 11 octobre 2016, les représentants du GAL, en respectant la parité homme/femme et le découpage territorial imposé par la Région (Délibération n°2016-10-263).

Le Comité syndical a proposé de répartir les sièges de la manière suivante :

Pour le périmètre GAL 1 titulaire/ 1 suppléant

pour le périmètre dit « Camargue » 1 titulaire/ 1 suppléant

pour le périmètre dit « Vidourle » 1 titulaire/ 1 suppléant

Ont été élus :

Pour le périmètre GAL : titulaire Présidence GAL/suppléant Richard PITAVAL

Pour « Camargue » : titulaire Olivier PENIN/suppléante Noémie CLAUDEL

Pour « Vidourle » : titulaire Jean Baptiste ESTEVE/suppléante Magali AZAIS

Il s'agit de remplacer Magali AZAIS qui n'est plus déléguée au comité syndical du PETR.

Mme Véronique Martin propose sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Il est précédé au vote.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

2. Signature du contrat de territoire avec la Région Occitanie

Rapporteur : Pierre Martinez

Le Conseil Régional d'Occitanie a affirmé la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR, sur la période 2018-2021.

Il s'agit d'adopter un contrat cadre sur des thématiques et enjeux partagés entre le PETR, les départements et la Région qui sera ensuite décliné par le financement d'opérations en lien lors de programmations annuelles.

Ce contrat donne accès au sein du PETR à :

- une aide en ingénierie : aide socle de 30 000 € = 10 000€ pour LEADER + 20 000€ pour le poste d'aide au montage de dossiers + aide de 15 000 € sur démarche innovante à définir entre le territoire et le PETR,
- une aide spécifique à l'investissement d'environ 120 000 € par an.

Suite au comité de pilotage du 5 octobre 2018, les enjeux et objectifs suivants ont été validés :

Enjeu 1 : Qualité du cadre de vie (espaces publics, bourg-centre, accessibilité, services de proximité et équipements sportifs)

Enjeu 2 : Mobilité (PEM, covoiturage et interconnexions)

Enjeu 3 : Développement d'une économie attractive - Valoriser les ressources locales (Patrimoines et aménagements touristiques)

Enjeu 4 : Adaptation et atténuation du changement climatique (écoconstruction/ rénovations énergies renouvelables)

Enjeu 5 : Innovation et Attractivité (ingénierie et étude mobilité et alimentation locale/RHD)

A noter que tous les projets portés par les communes candidates au dispositif « Bourg-centre » doivent être déposés via ce contrat, ainsi que les projets touchant les thématiques de la Culture, du Patrimoine, des équipements sportifs et touristiques.

La Région a souhaité que les territoires de projets comme les PETR soient l'interface avec les communes, identifiant le rôle fondamental du PETR pour la contractualisation.

Il s'agit de voter le contrat cadre fourni aux élus dans la convocation.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

3. Signature du contrat Grand Site d'Occitanie Aigues-Mortes – Camargue Gardoise – Saint-Gilles

Rapporteur : Laurent Pélissier

Suite à l'Appel A Projets de la Région Occitanie, de Grands Sites régionaux ont été définis comme cela existait déjà en Midi Pyrénées pour porter des projets stratégiques de développement touristique.

Le 16/02/2018 le projet porté par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, déjà lauréat du label Grand Site de France, a été retenu.

Afin de mettre en œuvre son projet stratégique, le portage du Grand Site d'Occitanie s'appuiera sur une gouvernance partagée, dans l'esprit de garantir le plus d'efficacité et de cohérence possible.

Le porteur principal du contrat est le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise. Il sera accompagné par deux chefs de fils associés : le PETR Vidourle Camargue et l'Office de Tourisme d'Aigues-Mortes.

Le Comité de pilotage sera élargi aux communes du périmètre concerné ainsi qu'aux acteurs œuvrant pour le patrimoine naturel et culturel.

Le projet de contrat Grand Site d'Occitanie est présent dans la convocation reçue par les élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

4. Signature de la convention de médiation préalable obligatoire avec le CDG30

Rapporteur : Pierre Martinez

Le Centre de Gestion du Gard informe les collectivités de sa candidature volontaire à la mise en place d'une expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges jusqu'au 19 novembre 2020.

La médiation a vocation à désengorger les juridictions administratives mais présente aussi l'avantage de concourir à la réduction de la dépense publique et de prévenir la cristallisation des conflits entre agents et employeurs.

La médiation poursuit comme objectif de rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

La mission de médiation préalable obligatoire étant assurée par le CDG30, il s'agit d'une nouvelle mission optionnelle dont une convention détermine le contenu et la tarification (pour les collectivités affiliées est de 150 € en 2018).

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

5. Signature d'un contrat de réciprocité

Rapporteur : Pierre Martinez

Issu du Comité interministériel à la ruralité de mars 2015, les contrats de réciprocité sont une collaboration entre les territoires urbains et les territoires périurbains ou ruraux afin de développer un véritable projet concerté d'aménagement et de développement des capacités de leurs territoires.

Après une première réunion de prise de contact en préfecture le 26 mars, une réunion de travail le 4 avril a permis de définir les axes de travail suivants :

1. Mobilité
2. Très haut débit (fiche action retirée du contrat entre l'envoi de la convocation et le comité)
3. Races de Camargue (cheval/taureau)

L'enjeu est un financement potentiel dans le cadre de la DSIL de 500 000 € (en complément du contrat de ruralité) sur un territoire identifié par la préfecture : Nîmes Métropole, le Pays Garrigues et Costières et le PETR Vidourle Camargue.

Exemples de projets identifiés : PEM (Vauvert, Vergèze, Sommières, Saint Laurent d'Aigouze, Grau du Roi), parking de covoiturage de Gallargues (A9), raccordement THD Vauvert et sa ZI, livre généalogique race di biou, etc.).

Question : Le Très Haut Débit est-il toujours inclus dans le contrat ?

Réponse : Non, effectivement envisagé dans un premier temps, les compétences pour le THD étant surtout portées par le Département.

Le projet de contrat de réciprocité est présent dans la convocation reçue par les élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

6. Conseil de développement modification de la délibération n°2018-06-315

Rapporteur : Pierre Martinez

Conformément à l'article L.5741-1 du CGCT et l'article 6 des statuts du PETR un conseil de développement territorial réunissant les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire doit être mis en place.

Par délibération n°2018-06-315 en date du 25 juin 2018, le Comité syndical a fixé le nombre de représentants des différents réseaux de la société civile à 20 membres (10 titulaires, 10 suppléants), 4 par réseaux répartis en 2 collèges comme suit :

Collège	Réseau	Titulaire	Suppléant
Collège des acteurs économiques et sociaux	Club des Entrepreneurs	2	2
	Eco-ambassadeurs	2	2
	Comités des fonds européens	2	2
Collège Vie associative, activités culturelles et scientifiques	Correspondants patrimoine	2	2
	Site Remarquable du Goût	2	2
	TOTAL	10	10

Le PETR a lancé une consultation auprès de ces réseaux :

Les membres du Club des entrepreneurs a largement répondu présent (10 volontaires), ainsi que celui des Eco-Ambassadeurs (4 volontaires). Le comité de programmation LEADER a désigné 2 personnes et le comité de sélection FEAMP est en cours de consultation.

Par conséquent, après avoir consulté les partenaires historiques du PETR, il est proposé de modifier la délibération sur la composition du conseil de développement en n'attribuant pas un nombre de siège spécifique à chaque réseau.

Le nombre de sièges du Conseil de développement est maintenu à 10 personnes titulaires et 10 personnes suppléantes pour conserver la représentativité du territoire.

Ainsi la composition du conseil de développement peut être complétée par les volontaires du Club des entrepreneurs, et à l'avenir par d'autres partenaires en respectant le nombre de siège prévu par la présente délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

II- QUESTIONS DIVERSES, POINTS D'INFORMATION

- Elaboration d'un cahier des charges en vue de recruter un cabinet d'étude dans le cadre de la mise en place du projet de territoire

Un cabinet doit être recruté pour élaborer un projet de territoire du PETR.

Partant du constat que les communautés de communes ont validé leur propre projet de territoire et que les différentes candidatures européennes et de contractualisation ont nécessité l'élaboration d'une stratégie, il est proposé d'établir un cahier des charges demandant au cabinet recruté de faire une synthèse de l'existant en associant le PADD du SCOT, etc. La synthèse pourrait être complétée selon les manques qui seraient soulignés pour consolider le futur projet de territoire.

- Le projet de territoire sera validé en conférence des maires et sera associé le conseil de développement.
- Le document pourra prendre la forme d'un livret.
- Des auditions seront organisées pour la sélection de l'entreprise.
- Consultation jusqu'au 15 novembre.

- Point d'information Ressources humaines et sur les recrutements en cours

- Remplacement par intérim de Yannick Reboul par Maxime Charlier (en attente de remplacement pour l'animation LEADER).

- Suite au départ de Mme Perras en charge de l'animation/gestion du fonds européen FEAMP, il faut pourvoir à son remplacement et à celui du chargé de contractualisation créé.

Il a été décidé une restructuration des services de la façon suivante :

1 poste catégorie A pour l'animation FEAMP et la contractualisation : Marie Galand (arrivée prévue fin novembre),

- 1 poste catégorie B pour la gestion LEADER et FEAMP : Seydou Haidara (arrivée prévue mi-novembre).

- Départ le 31 octobre de Camille Dumas en renfort sur la contractualisation.

A l'occasion de ces mouvements de personnel, il a été décidé de concentrer les missions d'animation sur le poste de catégorie A et de le décharger des missions de gestion pour une présence plus grande auprès des élus et acteurs du territoire.

Les auditions des candidats ont révélé les conditions salariales modestes proposées pour des salariés très formés (BAC+4 minimum). Une réflexion globale sur politique salariale devra être envisagée.

Plusieurs élus confirment les difficultés de recrutement et parfois le « turn over » des personnels.

Le nouvel organigramme sera adressé aux élus.

La question des locaux du PETR devient également cruciale selon M. Estève.

- Point d'information animation GALPA

La maquette financière programmée montre un taux de 13% soit 75 840€ programmé sur une enveloppe totale de 564 650 €.

Une action de coopération a été menée avec une délégation italienne (reçu en septembre au Grau du Roi) sur la valorisation des ressources halieutiques et l'alimentation.

Besoin de projets pour développer la filière : une idée à travailler : « Les Graulinades se baladent » en arrière-pays.

La personne recrutée aura la charge d'étendre son champ d'animation (arrière-pays notamment) pour dynamiser la programmation et favoriser l'émergence de projets et de filières sur le territoire. Prochain comité de sélection prévu mi-décembre.

Question : que signifie GALPA ?

Réponse : Groupement d'Action Local (comme pour LEADER) Pêche et Aquaculture (spécifique au FEAMP).

M. Pélissier interroge sur les aides possibles vers l'arrière-pays.

M. Martinez explique que la fenêtre littorale est très petite et qu'il est intéressant de travailler sur l'ensemble du territoire. Il propose qu'une fiche pédagogique soit adressée aux élus pour qu'ils s'en saisissent et que l'on puisse travailler la filière vers l'intérieur du territoire.

- **Point d'information contrat de ruralité 2018/2019**

→ 22 dossiers retenus sur la maquette 2018 pour environ 1,1 millions d'euros sollicités auprès de la préfecture du Gard et 1,5 millions sollicités dans l'Hérault sur les thématiques :

- Accès aux services,
- Bourgs-centres
- Attractivité
- Mobilités
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociétale
- Bâtiments scolaires

→ Pour le Gard, 11 dossiers présentés en 2018 : 7 dossiers financés en DSIL (pas de montants pour le moment), 3 dossiers financés en DETR (environ 191 000€) et 1 dossier financé en DSIL-thématique (environ 200 000€)

→ Des projets reportés par la préfecture sur 2019

Proposition d'orienter la maquette 2019 sur la thématique : « Revitalisation et embellissement des centres villes » pour les communes

5 dossiers 2018 reportés sur 2019 par la préfecture sur ce thème :

- Travaux d'aménagement du centre-ville du Cailar (~ 432 000€)

- Réaménagement de la place du temple de Beauvoisin (~480 000€)

- Aménagement du secteur de l'Argillier (tranche 2) à Aubais (à chiffrer)

- Aménagement du centre bourg d'Aigues Vives (~310 804€)

+ quelques projets déjà identifiés

+ 1 ou 2 équipements collectifs pour chaque EPCI

3 dossiers 2018 reportés sur 2019 par la préfecture :

- Bibliothèque d'Aigues Mortes pour la CCTC

- Restaurant scolaire de Combas pour la CCPS

- Extension et réhabilitation des bâtiments enfance pour la CCRVV

+ une quinzaine de projets déjà identifiés

- **Proposition de M. Franc**

M. Franc propose une minute de silence en hommage aux personnes décédées dans les inondations qui ont touché le département de l'Aude hier.

Les élus du Comité syndical se lèvent pour respecter une minute de silence.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martinez remercie le Comité syndical et M. Sarrazin le convie au verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance
Daniel JULIEN



Le Président
Pierre MARTINEZ

